

Méthodologies d’Affichage de l’Impact Environnemental & Social des Produits

25/10/2021 - VERSION 2

L'ORÉAL

— Table des matières

01	INTRODUCTION	02
02	CALCUL DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	03
	Méthodologie d'évaluation de l'impact environnemental	04
	Indicateurs pour l'affichage de l'impact environnemental des produits	11
03	AFFICHAGE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	13
	Définition des catégories de produits	13
	Définition de la dose d'utilisation	16
	Méthodes de notation	18
	Affichage produit	23
04	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	24
	Conditions de fabrication	25
	Profil de l'emballage	26
	Impact social	28
05	ACTUALISATION	31

01.

INTRODUCTION

Conformément à l'engagement pris en 2013 lors du lancement de son programme d'innovation durable « Sharing Beauty With All », L'Oréal a mis au point un système d'affichage environnemental et social destiné à **informer les consommateurs sur l'impact environnemental et social de ses produits**, afin qu'ils puissent faire des choix de consommation éclairés. Ces informations sont désormais accessibles aux consommateurs sur la page web des produits soin du cheveu Garnier en France, Allemagne, Espagne, Italie et Royaume-Uni. Le déploiement est en cours dans d'autres pays, marques, et catégories de produits du Groupe. Cet affichage reprend les mesures d'impact de SPOT (Sustainable Product Optimisation Tool), l'outil d'évaluation que L'Oréal a développé en collaboration avec des experts et scientifiques indépendants⁽¹⁾, en s'alignant sur les directives du European Product Environmental Footprint (PEF), pour mesurer scientifiquement l'impact environnemental et social d'un produit.

Depuis 2017, tous les produits L'Oréal nouveaux ou renouvelés⁽²⁾ sont évalués avec SPOT. En 2020, 96% d'entre eux affichaient un profil amélioré.

La notation de l'impact environnemental des produits donne une vision précise de l'impact d'un produit L'Oréal en prenant en compte, à ce jour, **14 facteurs d'impact planétaires** tels que les émissions de gaz à effet de serre, le stress hydrique, l'acidification de l'eau ou l'impact sur la biodiversité.

Ces impacts sont mesurés à chaque étape du **cycle de vie d'un produit** et calculés en tenant compte non seulement de la **culture des ingrédients, de la fabrication du produit et du transport, mais aussi de la phase d'utilisation par le consommateur et de la recyclabilité du packaging**. Par exemple, l'eau utilisée pour la fabrication du produit, le pourcentage de plastique recyclé utilisé dans son emballage et les émissions de CO₂ nécessaires pour chauffer l'eau de la douche sont tous pris en compte dans le calcul.

Dans le cas des cosmétiques, l'empreinte carbone et l'empreinte eau sont les facteurs d'impact les plus importants. Ainsi, L'Oréal communiquera pour un produit donné une note d'**impact environnemental global**, ainsi qu'un focus sur **l'empreinte carbone et l'empreinte eau**.

Ce document présente :

- Les méthodologies élaborées pour calculer et communiquer sous forme de score trois indicateurs clés sur la performance environnementale des produits, pour donner les moyens aux consommateurs de comparer les produits offrant le même type de bénéfice cosmétique et de choisir ceux dont l'empreinte environnementale est la plus faible.
- Les règles d'affichage concernant les informations complémentaires fournies sur les conditions de fabrication des produits, le type d'emballage et l'impact social du produit.

⁽¹⁾ Ganaël Bascoul, Koen Boone, Anne-Marie Boulay, Andreas Ciroth, Ian Fenn, Dominique Gangneux, Virginie Raison, Sarah Russo Garrido, Tomas Rydberg, Greg Thoma, Alessandra Zamagni.

⁽²⁾ Exceptés les acquisitions récentes et les produits fabriqués en dehors du cadre référentiel des sites L'Oréal.

02.

CALCUL DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Trois indicateurs environnementaux ont été retenus pour communiquer le niveau de performance environnementale de nos produits :

- Impact environnemental global
- Empreinte carbone
- Empreinte eau

Ces trois indicateurs sont fondés sur la **méthodologie d'évaluation de l'impact environnemental** élaborée entre 2014 et 2016 et mise à jour en 2021 pour quantifier les impacts environnementaux de nos produits, puis déployée auprès de toutes les marques à partir de 2017, en cohérence avec l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'impact de nos produits et de permettre aux concepteurs de produits de suivre les progrès réalisés.

La volonté de L'Oréal de développer et d'offrir aux consommateurs des produits au profil environnemental et social optimisé a été rendue publique en 2013 par le PDG de L'Oréal, Jean-Paul Agon, par la poursuite de deux objectifs du programme « Sharing Beauty With All » (SBWA) :

- En 2020, 100% de nos produits nouveaux ou renouvelés démontreront un impact environnemental ou social positif⁽³⁾.
- En 2020, nous donnerons à tous les consommateurs de produits L'Oréal la possibilité de faire des choix de consommation durable⁽⁴⁾.

L'affichage sur l'impact environnemental et social des produits, destiné à éclairer le choix des consommateurs, et SPOT (Sustainable Product Optimisation Tool), un outil utilisé en interne par les chefs de produits L'Oréal pour mesurer les progrès accomplis, sont basés sur la même méthode d'évaluation de l'impact environnemental.

⁽³⁾ « À chaque fois que nous inventerons ou réinventerons un produit, nous améliorerons son profil environnemental ou sociétal sur au moins l'un des critères suivants : la nouvelle formule réduit son empreinte environnementale, notamment son empreinte eau, la nouvelle formule utilise des matières premières renouvelables issues de ressources durables ou de la chimie verte, le profil environnemental du nouveau packaging est amélioré, le nouveau produit a un impact sociétal positif. » Brochure du Programme SBWA 2013.

⁽⁴⁾ « Nous allons mettre en place un outil d'évaluation de tous les nouveaux produits permettant de mesurer leur profil environnemental et social. Nos marques rendront ces informations publiques et accessibles afin que nos consommateurs puissent faire des choix durables éclairés. » Brochure du Programme SBWA 2013.

Méthodologie d’évaluation de l’impact environnemental

Cette méthodologie a été conçue selon les principes du PEF européen (Product Environmental Footprint)⁽⁵⁾ et a servi de base à l’élaboration de SPOT, lancé en 2016 et déployé l’année suivante auprès de toutes les marques du Groupe dans le monde entier.

UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE FONDÉ SUR L’ANALYSE DU CYCLE DE VIE

La méthodologie est appliquée à tous les produits cosmétiques L’Oréal. Un produit cosmétique est en général composé d’une formule et d’un emballage. Dans certains cas, des accessoires peuvent être vendus avec ces produits, comme des gants, des peignes, etc. La plupart des accessoires sont inclus dans le champ d’évaluation, à l’exception des appareils électroniques. La méthodologie mise en place par L’Oréal est fondée sur l’**Analyse du Cycle de Vie (ACV)** afin de veiller à prendre en compte l’impact global du produit, de sa matière première à sa fin de vie, et de fournir aux concepteurs de produits des leviers tangibles pour améliorer l’empreinte environnementale et sociale de leurs créations.

Elle s’inscrit dans le cadre réglementaire mis en place par la Commission européenne à travers l’initiative PEF, des recommandations chiffrées développées dans le but d’harmoniser les indicateurs utilisés pour identifier et mesurer l’impact environnemental d’un produit. Aucune catégorie spécifique de produits cosmétiques n’a été désignée officiellement pour prendre part à l’expérimentation PEF, mais un groupe de travail « officieux » sur les shampoings a été créé selon les mêmes principes, sous l’égide de l’association professionnelle Cosmetics Europe. Les recommandations auxquelles est parvenu ce groupe de travail⁽⁶⁾ et une publication scientifique sur le sujet⁽⁷⁾ ont également servi de base à la méthode d’évaluation environnementale SPOT.

Les méthodologies et bases de données de référence sont encore en cours de développement au niveau européen et ne sont pas toujours applicables aux cosmétiques. Il a donc fallu les adapter à nos produits.

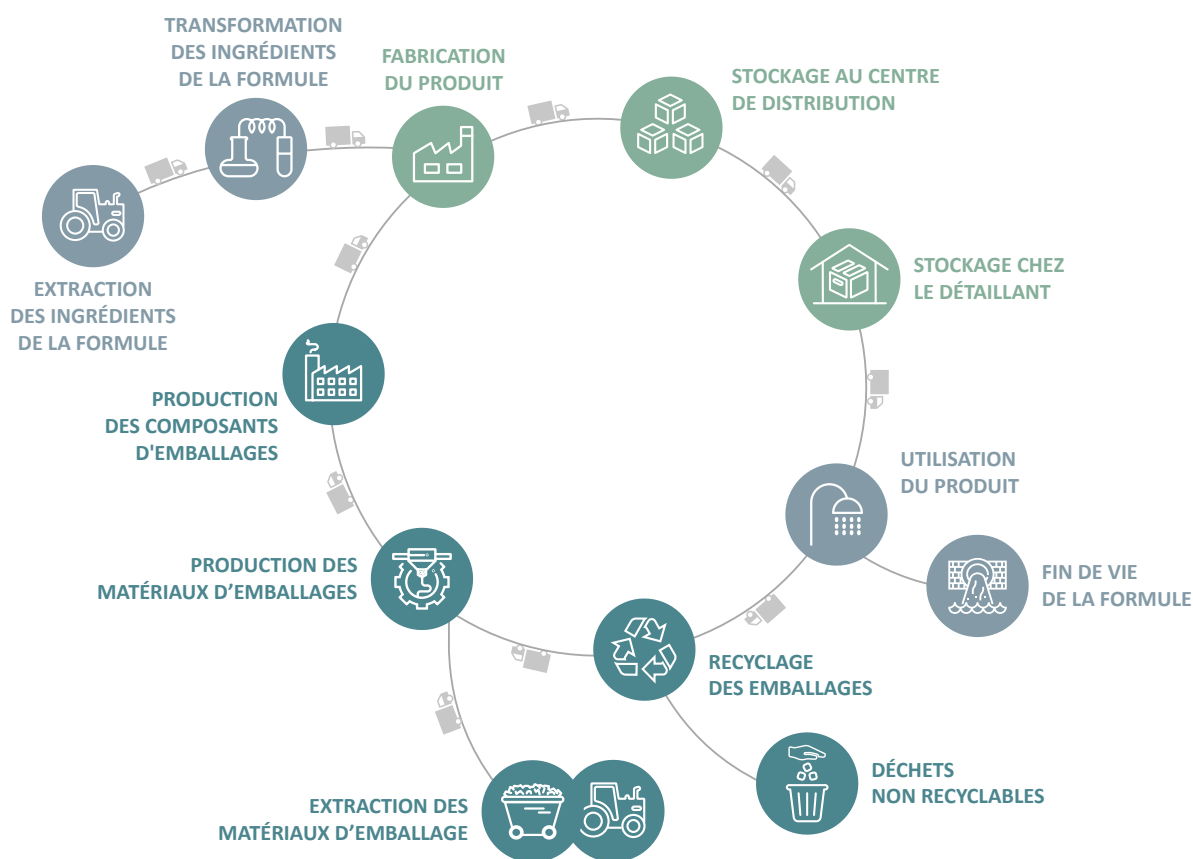
⁽⁵⁾ Le PEF pose les principes de l’Analyse du Cycle de Vie (ACV) et la manière dont les utiliser pour mesurer l’empreinte environnementale d’un produit. Commission européenne – Centre commun de recherche (2012) : Méthodologie pour une évaluation environnementale : « PEF methodology – final draft » Product Environmental Footprint (PEF) : Guide du 17 juillet 2012 (guide pour le développement de l’outil SPOT entre 2014 et 2016). <https://ec.europa.eu/environment/eussd/pdf/footprint/PEF%20methodology%20final%20draft.pdf> European Commission, PEFCR Guidance document, - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 14 2017. https://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/pdf/PEFCR_guidance_v6.3.pdf

⁽⁶⁾ Cosmetics Europe (2017) : Étude sur le développement de règles sur l’empreinte environnementale des produits par catégories (PEFCR) pour les shampoings : Document explicatif et cinq rapports listés en Annexe II du document.

⁽⁷⁾ Golsteijn L., Lessard L., Campion J.F., Capelli A., D’Enfert V., King H., Kremer J., Krugman M., Orliac H., Rouillet Furnemont S., Schuh W., Stalmans M., Williams O’Hanlon N., Coroama M. (2018) : Développer des règles catégorielles d’empreinte environnementale des produits (PEFCR) pour les shampoings – Fondement d’une analyse comparative des cycles de vie, Integrated Environmental Assessment and Management - Volume 14, numéro 5 - p. 649–659. <https://setac.onlinelibrary.wiley.com/journal/15513793>

L'évaluation d'impact environnemental calcule l'impact d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie. Elle tient compte à la fois de la chaîne de valeur du produit cosmétique et des références méthodologiques environnementales et se réfère au diagramme du cycle de vie du graphique 1.

GRAPHIQUE 1 : ÉTAPES DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT COSMÉTIQUE*



* L'impact environnemental d'un produit au cours des différentes étapes de son cycle de vie peut être lié à sa formule chimique (disques gris), à son emballage (disques bleu foncé) ou à la fabrication et à la distribution du produit fini (disques vert clair).

FACTEURS D’IMPACT ENVIRONNEMENTAL

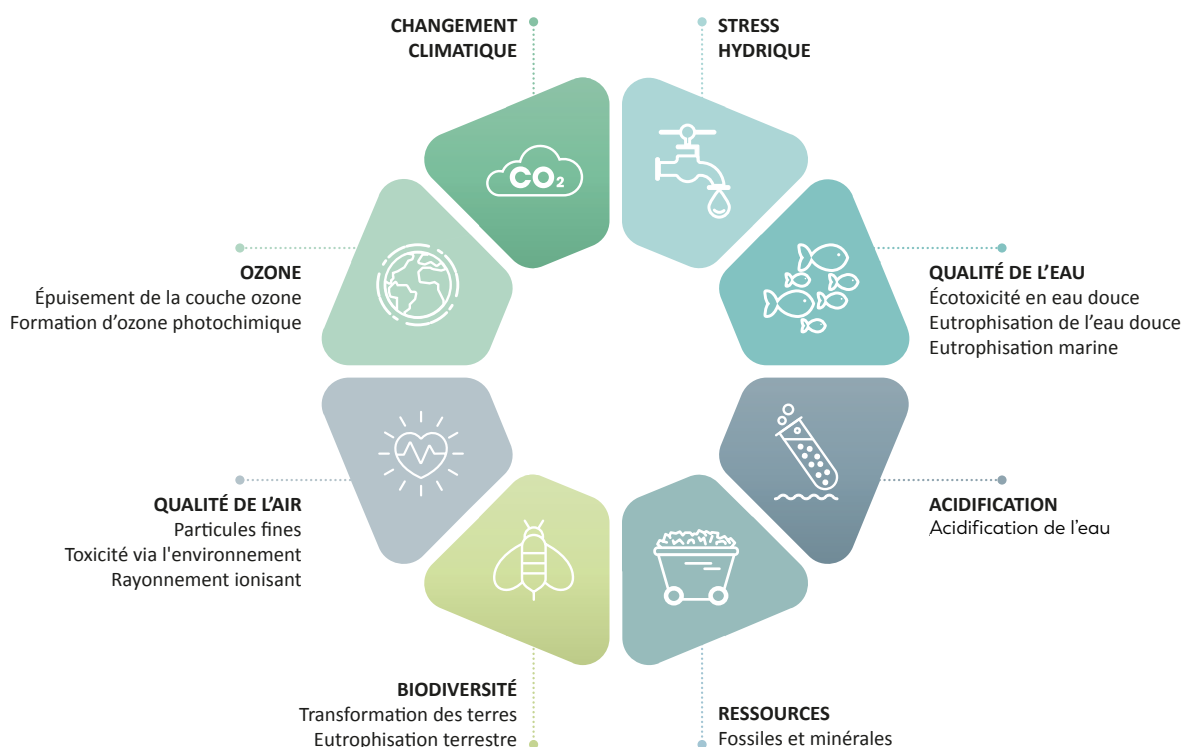
Les facteurs d’impact environnemental sélectionnés pour l’outil SPOT sont alignés avec :

- Les recommandations sur l’Empreinte Environnementale Produit (PEF) de la Commission européenne pour l’évaluation de l’impact environnemental⁽⁸⁾ ;
- Le « projet pilote officieux » Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCR) sur les shampoings développé par Cosmetics Europe⁽⁹⁾.

14 facteurs d’impact sont actuellement pris en compte. Ils intègrent les 16 facteurs recommandés dans la méthodologie du PEF, en agrégeant les 2 facteurs liés à la toxicité via l’environnement (cancer et non cancer)

et les 2 facteurs relatifs aux ressources non renouvelables (fossiles et minérales). Ces facteurs, listés par type d’impact dans le Graphique 2 et décrits Tableau 1, fournissent une vision d’ensemble cohérente des impacts environnementaux potentiels des cosmétiques. Nous avons cependant dû légèrement modifier ou adapter la méthodologie concernant quelques facteurs pour mieux tenir compte soit des spécificités des produits cosmétiques, notamment de leur écotoxicité en eau douce, soit d’évolutions prévues ou souhaitables de méthodologies et de bases de données, par exemple sur les ressources fossiles et minérales.

GRAPHIQUE 2 : CATÉGORIES DE FACTEURS D’IMPACT ENVIRONNEMENTAL COUVERTES



⁽⁸⁾ European Commission, PEFCR Guidance document, - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 14 2017. https://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/pdf/PEFCR_guidance_v6.3.pdf

⁽⁹⁾ Cosmetics Europe (2017) : Étude sur le développement de règles sur l’empreinte environnementale des produits par catégories (PEFCR) pour les shampoings : Document explicatif et cinq rapports listés en Annexe II du document.

TABLEAU 1 : DESCRIPTION DES 14 FACTEURS D’IMPACT ENVIRONNEMENTAL ÉTUDIÉS

FACTEURS D’IMPACT	MÉTHODOLOGIES PROPOSÉES	CONFORMITÉ PEF	CONFORMITÉ PEF
Changement climatique	GIEC 2013, 100 ans	kg CO ₂ - éq	Oui
Ressources en eau Stress hydrique (pénurie d'eau)	AWaRe	L of water - éq	Oui
Qualité de l'eau douce Ecotoxicité	Pour les émissions de formule dans l'eau en fin de cycle de vie : méthode propre à L'Oréal basée sur le modèle USEtox (LAIM) Pour les autres émissions : USEtox	CTUe ⁽¹⁰⁾	Non, car la donnée d'impact obtenue par notre méthode LAIM prend en compte l'espèce la plus sensible et notre base de données d'écotoxicité interne. Non, car la cohérence de la base de données « USEtox PEF » développée par la Commission Européenne et notre base de données interne LAIM pour évaluer l'empreinte de l'écotoxicité
Qualité de l'eau douce Eutrophisation	Modèle EUTREND	kg P - éq	Oui
Qualité de l'eau de mer Eutrophisation marine	Modèle EUTREND	kg N - éq	Oui
Acidification de l'eau	Modèle d'accumulation d'excédents	mol H ⁺ - éq	Oui
Ressources Diminution des ressources fossiles et minérales	CML2002 (ADP, assiette des réserves)	kg Sb - éq ⁽¹¹⁾	Non, en raison de l'impact majeur et inexpliqué de la répartition des ressources fossiles et minérales sur l'empreinte du produit et dans l'attente de l'évolution de la Commission européenne.
Biodiversité – Transformation des terres	LANCA (Beck et al. 2010)	points	Oui
Biodiversité – Eutrophisation terrestre	Modèle d'accumulation d'excédents	mol N - éq	Oui
Qualité de l'air – Particules fines	RiskPoll	kg PM 2.5 - éq ⁽¹²⁾	Oui
Qualité de l'air – Toxicité via l'environnement	USEtox	CTUh ⁽¹³⁾	Non, car la cohérence de la base de donnée « USEtox PEF » développée par la Commission Européenne n'a pas encore été évaluée en interne.
Qualité de l'air – Rayonnement ionisant	Modèle Human Health Effect	kBq U235 - éq	Oui
Ozone Épuisement de la couche d'ozone	Modèle EDIP basé sur le Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (ODP) établi par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur un horizon de 100 ans.	kg CFC11 - éq	Oui
Ozone Formation d'ozone photochimique	Modèle LOTOS-EUROS (Van Zelm et al., 2008 comme appliqué dans ReCiPe)	kg COVNM - éq ⁽¹⁴⁾	Oui

En gras : mises à jour 2021 de la méthodologie développée entre 2014 et 2016.

⁽¹⁰⁾ CTUe : Unité comparative de toxicité pour l'environnement

⁽¹¹⁾ Sb : Antimoine

⁽¹²⁾ PM2.5 : Particules fines d'un diamètre aérodynamique moyen de 2,5 µm

⁽¹³⁾ CTUh : Unité comparative de toxicité pour l'Homme

⁽¹⁴⁾ COVNM : Composés organiques volatils non méthaniques écotoxiques

AGGRÉGAT DES FACTEURS D’IMPACT

Que nous cherchions à faire de SPOT un outil d’évaluation capable d’orienter et d’appuyer les décisions prises et de rendre compte de l’amélioration de notre catalogue de produits, ou que notre objectif soit de donner aux consommateurs les moyens de comparer les produits, il est nécessaire d’**agrèger les 14 facteurs d’impact environnemental en une empreinte environnementale globale unique**. Ce travail se fait en deux étapes :

Étape 1 : Normalisation

Les 14 facteurs d’impact exprimés en unités spécifiques sont transformés en empreintes (sans unité) par un processus de normalisation, pour que nous puissions agréger les divers impacts de la formule, notamment dans la phase d’utilisation, de son emballage, les impacts associés à la fabrication et aux chaînes d’approvisionnement, en aval et en amont, et calculer les empreintes environnementales du produit fini.

La normalisation est une méthode qui permet de comparer chaque facteur d’impact à une valeur de référence afin de déterminer l’importance relative de chaque facteur individuel par rapport à cette référence (par exemple les activités humaines, la production européenne, la consommation européenne, etc.). Les valeurs de référence que nous avons

retenues pour la normalisation des facteurs d’impact s’appuie sur des valeurs d’impact par habitant à l’échelle mondiale issues notamment de données publiées par la Commission européenne⁽¹⁵⁾.

Étape 2 : Pondération

Ces 14 empreintes environnementales (sans unité) obtenues par normalisation sont ensuite pondérées, avant d’être agrégées, pour prendre en compte la criticité relative de chaque type d’impact comparé aux autres. **Elles sont pondérées selon le concept des Limites planétaires⁽¹⁶⁾**, largement soutenu par la communauté scientifique. L’idée est d’appréhender les impacts environnementaux en termes de seuils planétaires, les limites que nous ne devons pas dépasser pour que notre planète demeure un habitat sûr et adapté à la survie des êtres humains.

Les valeurs de pondération établies en vertu des Limites planétaires – à partir du travail antérieur de Bjørn et Hauschild (2015), également publié par le CCR de la Commission européenne – ont été complétées (3 valeurs de référence manquaient) et améliorées avant d’être intégrées à notre méthodologie⁽¹⁷⁾.

Les Tableaux 2 et 3 présentent respectivement les 14 valeurs de normalisation et de pondération.

⁽¹⁵⁾ European Commission (2019) Normalization factors for the Environmental Footprint, Reference Package 3.0. Standardisation to Worldwide impact per capita, calculated from European data for Freshwater Ecotoxicity, Fossil & Mineral Resources Depletion and Toxicity via Environment. <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/developEF.xhtml>

⁽¹⁶⁾ Rockstrom J., Steffen W., Noone K. et al. (2009) Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity, Ecology and Society, Volume 14, question 32, article 32. Steffen W., Richardson K., Rockström J. et al. (2015) Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet, Science, Volume 347, question 6223, référence 1259855.

⁽¹⁷⁾ Vargas-Gonzalez M., Witte F., Martz P., Gilbert L., Humbert S., Joliet O., van Zelm R., L’Haridon J. (2019) Operational Life Cycle Impact Assessment weighting factors based on Planetary Boundaries: Applied to cosmetic products, Ecological Indicators, Volume 107, référence 105498.

TABLEAU 2 : VALEURS DE NORMALISATION DES FACTEURS D’IMPACT ENVIRONNEMENTAL UTILISÉS PAR SPOT

IMPACT	VALEUR DE NORMALISATION	UNITÉ
Changement climatique	8096	kg eq CO ₂ par personne
Stress hydrique	11468709	L d'eau – éq. par personne
Ecotoxicité en eau douce	9005	CTU – éq. par personne
Eutrophisation de l'eau douce	1,6068521	kg P – éq. par personne
Eutrophisation marine	19,545	kg N – éq. par personne
Acidification de l'eau	55,5695412	mol H+ éq. par personne
Diminution des ressources fossiles et minérales	0,193	kg Sb – éq. par personne
Transformation des sols	819498,183	Pt par personne
Eutrophisation terrestre	176,75499980	mol N – éq. par personne
Particules fines	2,4963813	kg PM _{2,5} – éq. par personne
Toxicité via l'environnement	0,0005872	CTUe par personne
Rayonnement ionisant	4220,160	kg U235 – éq. (dans l'air) par personne
Epuisement de la couche d'ozone	0,0536	kg CFC-11 éq. par personne
Formation d'ozone photochimique	40,6013975	kg COVNM – éq. par personne

TABLEAU 3 : VALEURS DE PONDÉRATION DES EMPREINTES ENVIRONNEMENTALES (NORMALISÉES) UTILISÉES PAR SPOT

IMPACT	VALEUR DE PONDÉRATION	UNITÉ
Changement climatique	25,497%	Sans dimension (%)
Stress hydrique	1,397%	Sans dimension (%)
Ecotoxicité en eau douce	2,314	Sans dimension (%)
Eutrophisation de l'eau douce	8,778%	Sans dimension (%)
Eutrophisation marine	1,500%	Sans dimension (%)
Acidification de l'eau	1,449	Sans dimension (%)
Diminution des ressources fossiles et minérales	11,125%	Sans dimension (%)
Transformation des sols	25,427%	Sans dimension (%)
Eutrophisation terrestre	0,829%	Sans dimension (%)
Particules fines	16,250%	Sans dimension (%)
Toxicité via l'environnement	3,167%	Sans dimension (%)
Rayonnement ionisant	0,040%	Sans dimension (%)
Epuisement de la couche d'ozone	0,755%	Sans dimension (%)
Formation d'ozone photochimique	1,471%	Sans dimension (%)

Les 14 facteurs d'impact sont ainsi convertis en empreintes (sans unité) par normalisation, puis pondérées sur le principe des « limites planétaires », avant d'être agrégées pour déterminer un **indice d'impact environnemental global**.

Indicateurs pour l’affichage de l’impact environnemental des produits

IMPACT ENVIRONNEMENTAL GLOBAL

Cet indicateur correspond à la somme des empreintes environnementales (sans unité) des produits finis obtenues à partir de 14 facteurs d’impact mesurés tout au long du cycle de vie du produit, par dose d’utilisation.

EMPREINTE CARBONE

Cet indicateur correspond à l’empreinte carbone du produit fini (en g d’équivalent CO₂) tout au long de son cycle de vie, par dose d’utilisation du produit et par volume représentatif de produit (en ml), afin de pouvoir comparer des produits ayant des doses d’utilisation différentes dans la même catégorie de produits (cf. § 3).

EMPREINTE EAU

Cet indicateur correspond à la somme des empreintes environnementales (sans unité) du produit fini, obtenues à partir de 5 facteurs d’impact mesurés grâce à notre méthodologie de profilage environnemental, avec l’ambition de préserver la quantité et la qualité des ressources en eau. Il est exprimé par dose d’usage du produit et par volume représentatif de produit (en ml), afin de pouvoir comparer des produits ayant des doses d’utilisation différentes dans la même catégorie de produits (cf. § 3) :

Quantité d’eau

- Stress hydrique

Qualité de l’eau

- Écotoxicité en eau douce
- Eutrophisation de l’eau douce
- Eutrophisation marine

Acidification

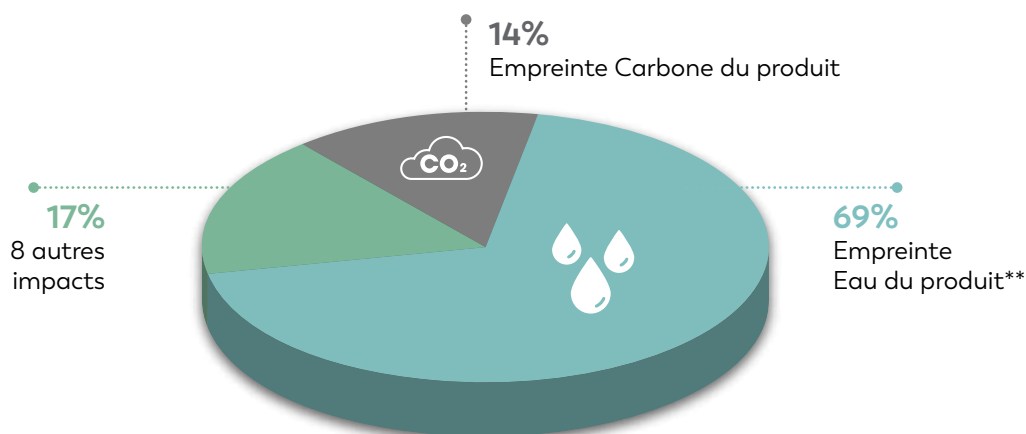
L’acidification correspond à une augmentation de la concentration d’ions H⁺ dans l’eau atmosphérique, atmosphérique, qui provoque une chute du pH. Les gaz acides comme le dioxyde de soufre (SO₂) réagissent au contact de l’eau atmosphérique pour former les « pluies acides », et le « dépôt acide ». Quand ces pluies tombent, souvent à une distance considérable de la source originelle du gaz, elles perturbent l’écosystème à des degrés divers, en fonction de la nature des territoires atteints. Parmi les gaz qui provoquent des dépôts acides figurent l’ammoniac, les oxydes d’azote et les oxydes de soufre. Ce facteur d’impact concerne donc à la fois la qualité de l’eau (contribution aux pluies acides) et la qualité de l’air. Dans notre méthodologie, nous avons considéré ce facteur (exprimé en mol d’équivalent H⁺) comme un impact lié à la qualité des ressources en eau et nous l’avons donc pris en compte dans le calcul de l’indicateur d’empreinte eau.

Principaux facteurs d’impact

Le calcul appliqué à notre catalogue de produits montre que l’Empreinte Carbone et l’Empreinte Eau déterminées pour l’affichage contribuent très largement à l’impact environnemental global de nos produits.

GRAPHIQUE 3 : LE CARBONE ET L’EAU SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS D’IMPACT

IMPACT ENVIRONNEMENTAL PAR FACTEUR – TOUTES CATÉGORIES COMBINÉES * (L'ORÉAL)



* Basé sur plus de 6 000 références L’Oréal : données 2021

** Stress hydrique & Qualité de l’eau (eutrophisation de l’eau douce, eutrophisation marine, écotoxicité en eau douce)

+ Acidification de l’eau.

De plus les informations précises sur les indicateurs du changement climatique et des ressources en eau, sont deux problématiques environnementales majeures, qui sont aujourd’hui des priorités pour les consommateurs.

C’est la raison pour laquelle nous avons décidé de communiquer trois indicateurs :

- Impact environnemental global (synthèse de 14 facteurs d’impact)
- Empreinte Carbone
- Empreinte Eau

La biodiversité ne fait l’objet d’aucune catégorie d’empreinte dédiée, mais 6 des 14 facteurs d’impact analysés sont étroitement liés à des effets sur la biodiversité. De plus, l’impact sur la biodiversité est intégré dans la méthodologie des Limites Planétaires.

03.

AFFICHAGE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Définition des catégories de produits

Notre ambition est d’informer les consommateurs sur l’impact environnemental et social des produits L’Oréal pour leur permettre de comparer les produits offrant les mêmes services et de faire des choix de consommation éclairés. Cela implique à la fois de définir des catégories de produits et de veiller à ce que les consommateurs soient en capacité de comparer et de passer d’un produit à un autre produit de fonction similaire (un autre shampooing, un autre démêlant...) en fonction de leur impact environnemental. En cohérence avec cet objectif centré sur le consommateur, nous avons prédéfini

des catégories de produits à partir de l’agrégat de produits le plus large possible sans pour autant dresser des comparaisons non pertinentes. Nous avons exploité notre connaissance affûtée du Marché et des Consommateurs pour garantir que le regroupement soit pertinent du point de vue du consommateur. Nous avons ainsi combiné plusieurs études sur les usages et comportements des consommateurs et des dizaines d’années d’évaluation de nos produits pour identifier quels produits pourraient être considérés comme offrant des options distinctes pour un bénéfice ou une fonction cosmétique commune.

Conformément à ces principes, notre catalogue de produits de beauté a été divisé en 34 catégories de produits, afin que nos clients puissent comparer les produits et tenir compte de leur profil environnemental lorsqu'ils prennent leur décision d'achat.

Ces 34 catégories de produits sont présentées Tableau 4. À ce jour, nous n'avons défini précisément que trois catégories dans le domaine du soin pour le cheveu, et cinq catégories dans le domaine du soin de la peau. L'affichage sera progressivement étendu aux autres catégories.

Concernant les produits de soin capillaire, nous avons décidé de mettre tous les shampoings dans une même catégorie parce qu'ils offrent le même bénéfice fondamental, nettoyer le cheveu, même si certains combinent lavage et soin, ou lavage, traitement et fonction antipelliculaire. Les différentes fonctions du produit sont clairement définies. Nous avons regroupé les après-shampoings et les masques parce qu'ils sont tous deux employés principalement pour démêler et assouplir, tandis que les traitements sans rinçage et les huiles ont surtout un rôle curatif et revitalisant. De plus, une large majorité de femmes utilisent d'abord l'après-shampooing puis des traitements sans rinçage et des huiles. C'est la raison pour laquelle nous avons créé deux catégories distinctes. Nous avons décidé d'isoler les shampoings secs parce qu'ils n'offrent pas le même bénéfice principal que les shampoings à rincer : ils se contentent d'absorber une partie du sébum pour que l'utilisateur puisse remettre un « vrai » shampooing à plus tard, ils ne le remplacent pas. Enfin, la catégorie « soin du cheveu » regroupe tous les traitements du cuir chevelu.

Nous obéissons aux mêmes principes pour les produits de soin de la peau, avec une

catégorie "nettoyant visage" qui inclue les gommages quotidiens, une catégorie "démaquillant", une catégorie "soin visage" qui inclue les soins avec protection UV, les soins teintés mais n'inclue pas les traitements ponctuels (ampoules, masques ...), une catégorie "soin contour des yeux". Les autres catégories seront définies selon des principes similaires.

EXEMPLE DE SUR-SEGMENTATION (NON RETENUE)









EXEMPLE DE SEGMENTATION (RETENUE)



Nous prévoyons de regrouper tous les produits déodorants et anti-transpirants de tous formats, du stick à l'aérosol. Associé à la méthodologie de notation choisie (cf. § 3.c), ce découpage fournit une bonne distribution de produits ayant des niveaux d'impact divers et joue un rôle clé dans la capacité des consommateurs à faire des choix de consommation plus respectueux de l'environnement. Les nettoyants corps, gels douche et savons solides pour le corps sont réunis dans une catégorie unique. Les savons liquides et solides pour le lavage des mains sont considérés à part. Les parfums et produits de rasage à rincer constitueront les deux dernières catégories.

TABLEAU 4 : SEGMENTATION DES CATÉGORIES DE PRODUITS

 COLORATION CAPILLAIRE	 COIFFANT & FORME	 SOIN CAPILLAIRE	 SOIN DE LA PEAU	 MAQUILLAGE	 HYGIÈNE & PARFUM
Coloration	Coiffant	SHAMPOING	NETTOYANT VISAGE	Mascara	Déodorant
Décoloration	Coiffant longue tenue	APRÈS-SHAMPOING & MASQUE	DÉMAQUILLANT VISAGE	Lèvres	Nettoyant corps
		SOIN SANS RINÇAGE ET HUILE	SOIN DU VISAGE QUOTIDIEN	Eye-liner et sourcils	Parfum
		Shampooing sec	EAU & TONIQUE	Paupières	Soin rasage à rincer
		Traitement du cuir chevelu	SOIN YEUX	Vernis à ongles	Nettoyant mains
			Démaquillant yeux	Fond de teint	
			Cure et masque	Joues	
			Protection solaire corps	Anticernes	
			Hydratant corps	Poudre	
			Soin mains et ongles		
			Traitement corps ciblé		

- SEGMENTATION DEFINIE**
- Segmentation prévisionnelle
- Catégorie non-ouverte

Outre la note d’impact, nous avons élaboré un contenu pédagogique pour mettre en avant des informations qualitatives sur l’impact des produits cosmétiques. Les consommateurs seront par exemple informés sur les émissions de carbone et l’impact sur les ressources en eau qu’engendre l’utilisation d’un après-shampooing à rincer. Fournir cette information aux consommateurs, c’est leur permettre d’agir pour réduire leur empreinte environnementale. Par exemple, dans le cas des produits à rincer, nous expliquerons aux consommateurs l’empreinte carbone/eau associées au chauffage ainsi qu’à l’utilisation de l’eau et leur proposerons d’utiliser plutôt un produit sans rinçage.

La plupart des catégories comptent suffisamment de références L’Oréal pour rendre la comparaison pertinente. Pour les quelques catégories où ce n’est pas le cas, nous ne communiquerons pas l’empreinte environnementale des produits. De plus, des études préliminaires menées en France, aux Etats-Unis et en Inde ont démontré la pertinence de cette approche pour les consommateurs.

Définition de la dose d’utilisation

Pour comparer les différents produits, nous avons décidé de mesurer et de communiquer l’empreinte par dose d’utilisation. Il s’agit de la méthode la plus efficace pour comparer l’impact de deux produits d’une catégorie donnée, puisque les produits offrant la même fonction cosmétique peuvent avoir des doses d’utilisation différentes. Nous fournissons aussi des informations sur l’impact par volume de formule (par 10ml ou 1ml) pour proposer une méthode de mesure familière aux consommateurs, similaire aux « informations nutritionnelles » indiquées sur les emballages alimentaires. Ce paragraphe explique la méthodologie et les références utilisées pour définir la dose d’utilisation par type de produit, en fonction des données disponibles (externes et internes) et des tests effectués auprès des consommateurs (externes et internes). Ces valeurs représentent la dose d’utilisation maximum.

Le principal document de référence que nous avons exploité pour établir la dose d’utilisation est la publication du Comité scientifique pour la sécurité des produits cosmétiques (SCCS)⁽¹⁸⁾.

Plusieurs bases de données européennes ont été évaluées par des chercheurs pour mieux comprendre les habitudes des consommateurs concernant l’utilisation des produits cosmétiques (Hall et al.^{(19) (20)}).

Ces données ont servi à déterminer la dose d’usage pour la plupart des produits cosmétiques.

Dans le cas du shampoing, par exemple, la dose d’usage a été fixée à 10,46g de produit.

Catégories de produits non couvertes par le document de référence du SCCS

Pour les catégories SPOT où le document du SCCS n’indique pas de dose d’usage spécifique, nous avons décidé d’utiliser les données d’évaluation internes de L’Oréal et d’en déduire une dose d’utilisation.

Quand une valeur médiane n’est pas disponible et que nous ne disposons que d’un intervalle, la valeur maximale est prise en considération pour garantir une estimation prudente, en cohérence avec la méthodologie du SCCS.

Les doses d’usage pour les catégories de produits déjà définies sont présentées Tableau 5.

Néanmoins, certains produits ont des doses d’application qui leur sont propres en raison d’un système d’application très directif (applicateur et consignes d’application) comme par exemple un stilligoutte dans le cas d’une huile de soin pour le visage.

⁽¹⁸⁾ Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (2018) : Notes d’orientation du SCCS relatives aux essais d’ingrédients cosmétiques et à l’évaluation de leur sécurité, 10^e révision

⁽¹⁹⁾ Hall B., Tozer S., Safford B., Coroama M., Steiling W., Leneveu-Duchemin M.C., McNamara C., Gibney M. (2007) : European consumer exposure to cosmetic products, a framework for conducting population exposure assessments : Food and Chemical Toxicology, Volume 45, question 11, p. 2097-2108

⁽²⁰⁾ Hall B., Steiling W., Safford B., Coroama M., Tozer S., Firmani C., McNamara C., Gibney M. (2011) : European consumer exposure to cosmetic products, a framework for conducting population exposure assessments Part 2 : Food and Chemical Toxicology, Volume 49, question 2, p. 408-422

TABLEAU 5 : DOSES-POIDS UNIQUES POUR LES PREMIÈRES CATÉGORIES COMMUNIQUÉES

CATÉGORIE PRODUIT	PRODUIT	DOSE UNIQUE (G)	RÉFÉRENCE DONNÉES
Shampooing		10,46	SCCS ⁽²¹⁾
Après-shampooing & masque		14	SCCS ⁽²¹⁾
Soin capillaire sans rinçage & huile	Soin sans rinçage	8	Evaluation interne
	Huile	4	Evaluation interne
Démaquillant		5	SCCS ⁽²¹⁾
Nettoyant visage quotidien	Format gel-crème	1,54	SCCS ⁽²¹⁾
	Format solide	2	SCCS ⁽²¹⁾
Soin visage		0,72	SCCS ⁽²¹⁾
Eau & toner		0,72	SCCS ⁽²¹⁾
Soin yeux		0,24 ⁽²²⁾	Évaluation interne

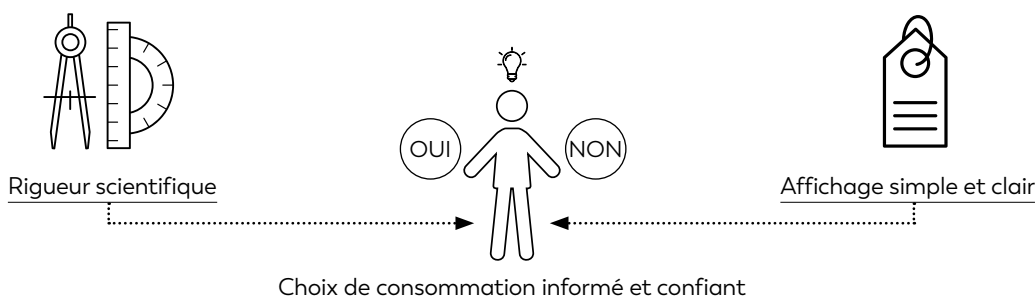
⁽²¹⁾ Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (2018) : Notes d’orientation du SCCS relatives aux essais d’ingrédients cosmétiques et à l’évaluation de leur sécurité, 10^e révision

⁽²²⁾ Valeur estimative, évaluation en cours

___ Méthode de notation

La notation des produits se doit d’être scientifiquement irréprochable (cf. S2), mais aussi compréhensible par les consommateurs et perçue comme crédible pour leur permettre de faire des choix de consommation plus responsables.

GRAPHIQUE 4 : OBJECTIFS DE LA NOTATION



L’objectif était d’attribuer une note sur un barème de 5 lettres (allant de A à E) pour chaque indicateur (impact global, empreintes carbone et eau).

Afin de classer les différents produits en fonction de leur impact, nous avons opté pour une échelle de notation linéaire : les 10% de produits ayant l’empreinte par dose d’utilisation la plus basse seront notés A et les 10% de produits dont l’empreinte est la plus haute seront notés E. Les produits intermédiaires entreront dans les classes B, C ou D. Les "bornes" de ces classes ont été définies par intervalles réguliers entre les 10% les plus impactants et les 10% les moins impactants. Parce que les intervalles des classes B, C et D sont fixés en fonction des notes attribuées aux produits, le nombre de produits variera d’un intervalle à l’autre.

Cette classification est cohérente avec les recommandations d’affichage françaises et en ligne avec la méthodologie Ecolabel, qui garantit que les produits les plus respectueux de l’environnement représentent 10 à 20% des produits disponibles sur le marché.



<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/laffichage-environnemental-des-produits-et-des-services#e3>

DÉTERMINATION DES CLASSES DE NOTATION POUR CHAQUE INDICATEUR

DÉTERMINATION DES INTERVALLES A & E

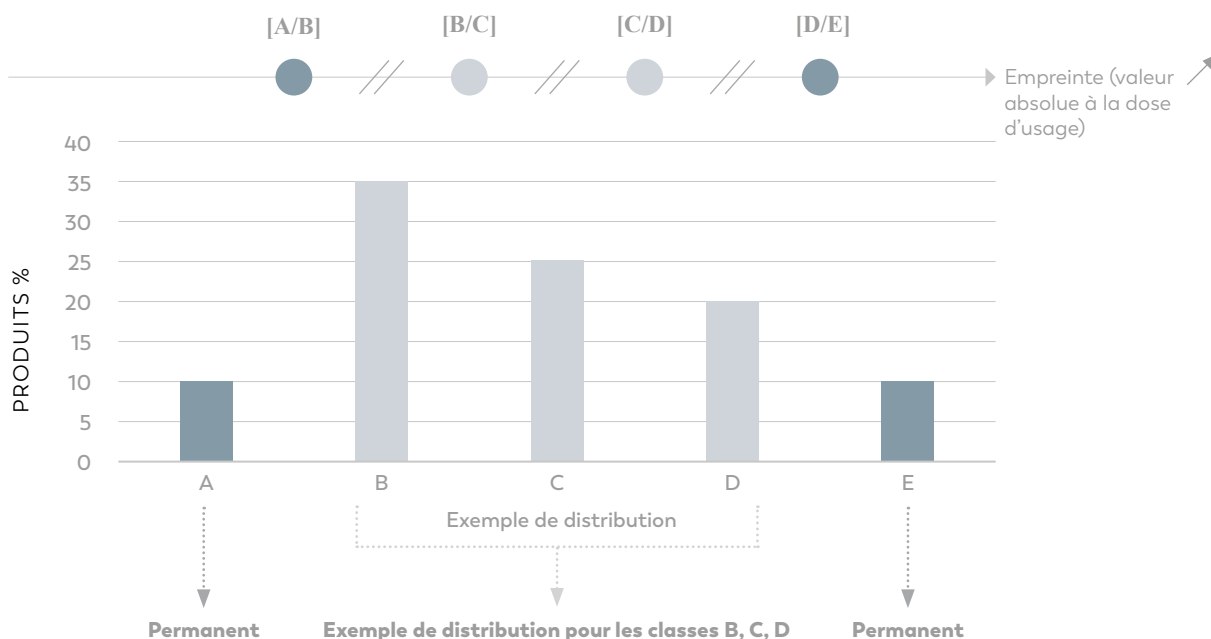
La classe A contient les 10% de produits ayant l’empreinte la plus basse
 La classe E contient les 10% de produits ayant l’empreinte la plus haute



Les trois autres classes (B, C, D) se succèdent à intervalles réguliers entre les classes A et E.

DÉTERMINATION DES INTERVALLES B, C & D

Détermination des classes B, C & D en calculant des intervalles réguliers entre classes A et E



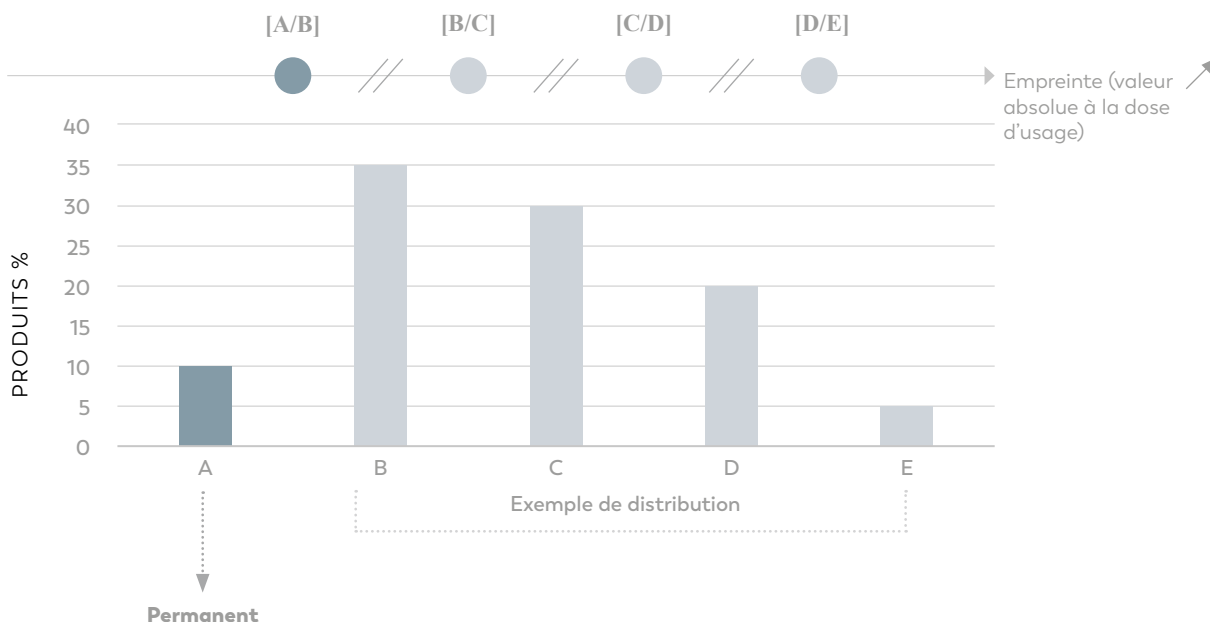
CAS PARTICULIER – ÉCART ENTRE BORNES NON-SIGNIFICATIF

Pour que nos scores aient du sens, il faut que les produits A soient significativement meilleurs que les produits B, eux-mêmes significativement meilleurs que les produits C. On estime qu'en dessous de 15%, l'écart moyen entre les produits est insuffisant pour justifier un score différent. Pour certaines catégories de produits, si nous adoptons la méthode des 10% de A et 10% de E décrite ci-dessus, l'écart entre les bornes de chaque classe peut ne pas être suffisamment prononcé. Dans ce cas particulier, la méthode utilisée pour calculer les bornes B/C, C/D et D/E sera la suivante :

- Nous continuons d’attribuer un score A aux 10% des produits ayant l’empreinte environnementale la plus faible ;
- Pour obtenir la valeur de la borne B/C, nous augmentons de 15% la valeur (valeur absolue) d’impact marquant la borne entre A et B :

$$\text{valeur de B/C} = \text{valeur de A/B} + \text{valeur de A/B} * 0,15$$

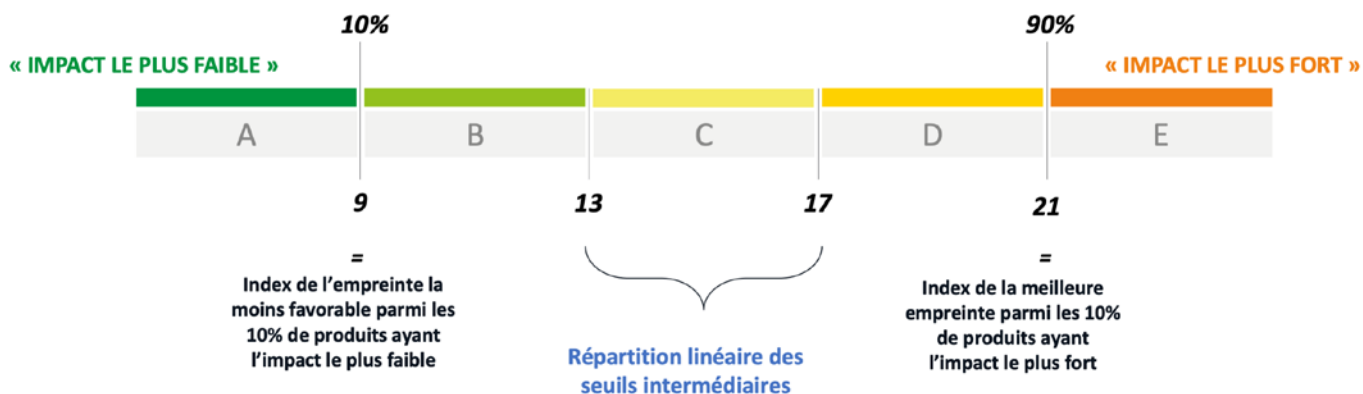
- La distance ainsi obtenue entre la borne A/B et la borne B/C est ensuite reportée pour définir les bornes entre C et D, et entre D et E.



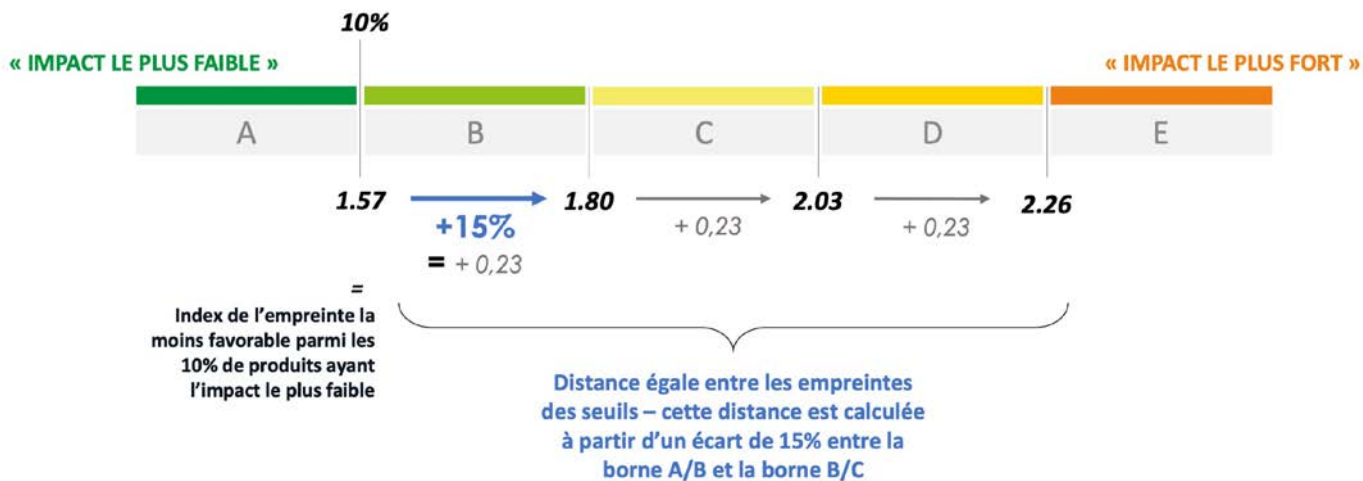
Par conséquent, sur les catégories concernées par cet ajustement, il pourra se produire que le nombre de produits « E » représente moins de 10% de l’ensemble des produits de la catégorie.

PRINCIPES DE NOTATION – ÉCHELLE LINÉAIRE

SI ECART ENTRE A/B ET B/C > 15%



SI ECART ENTRE A/B ET B/C < 15%

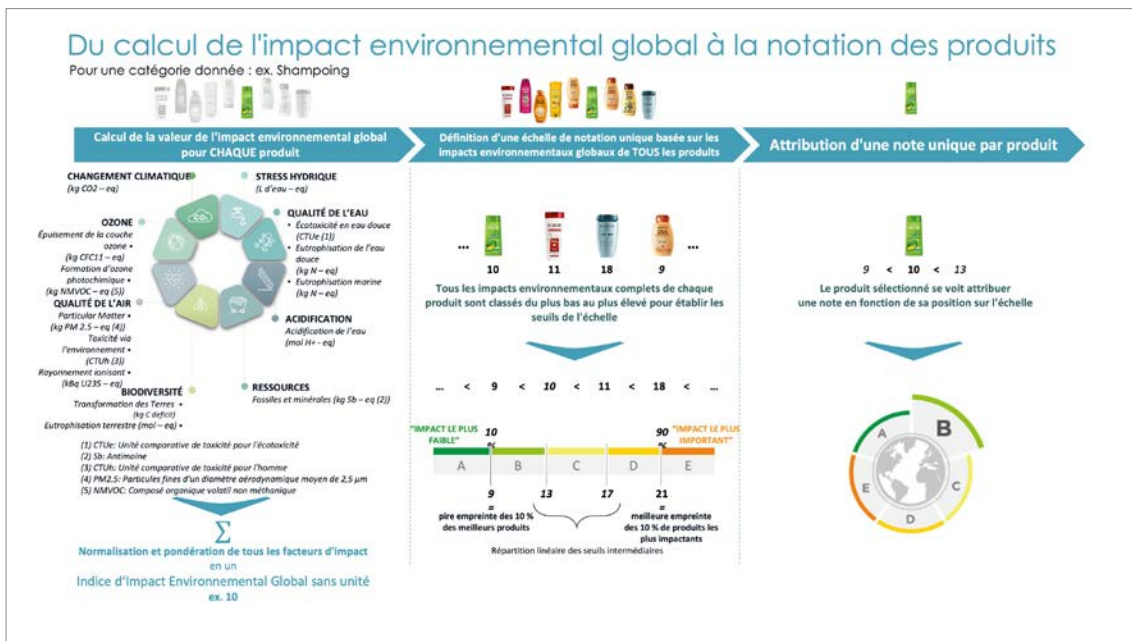


DU CALCUL DE L’IMPACT ENVIRONNEMENTAL GLOBAL À LA NOTATION DES PRODUITS

Cette méthode présente plusieurs avantages déterminants par rapport aux autres techniques testées :

- Simple à comprendre pour les consommateurs
- Permet de comparer différents types de formats ayant un même bénéfice principal (par exemple, roll-on vs aérosol).
- Fournit des critères de distinction satisfaisants dans les catégories où les produits sont très similaires (comme celle des shampoings par exemple).

Le choix méthodologique de l’échelle linéaire bornée pour la notation est par conséquent étroitement lié à la définition des catégories pour les produits cosmétiques.

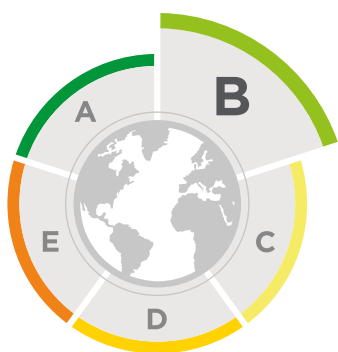


— Affichage Produit

Les trois indicateurs environnementaux seront présentés comme suit :

GRAPHIQUE 5 : EXEMPLE D’AFFICHAGE PRODUIT

Impact environnemental global



Empreinte carbone



84g⁽¹⁾ par utilisation
60,3g par 10ml

Empreinte eau

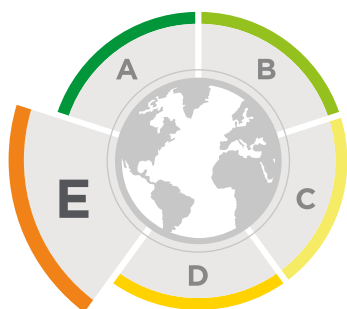


6,1⁽²⁾ par utilisation
12,7 par 10ml

⁽¹⁾Grammes équivalent CO₂ (moyenne dans la catégorie « shampoing » = 100g)

⁽²⁾Indice eau incluant la qualité de l’eau + le stress hydrique (m³) (moyenne dans la catégorie « shampoing » = 7,7)

Impact environnemental global



Empreinte carbone



84g⁽¹⁾ par utilisation
60,3g par 10ml

Empreinte eau



17,8⁽²⁾ par utilisation
12,7 par 10ml

⁽¹⁾Grammes équivalent CO₂ (moyenne dans la catégorie « shampoing » = 100g)

⁽²⁾Indice eau incluant la qualité de l’eau + le stress hydrique (m³) (moyenne dans la catégorie « shampoing » = 7,7)

04.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GRAPHIQUE 6 : « AFFICHAGE DE L’IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES PRODUITS » PIL

Impact Environnemental & social

[Nom de la marque] s’engage à améliorer en continu l’impact de ses produits, tout au long de leur cycle de vie, y compris les phases de production et d’utilisation, et vous donne accès à ces données en toute transparence. Méthode approuvée par des experts scientifiques indépendants et données vérifiées par Bureau Veritas Certification, auditeur indépendant.

Impact environnemental global

Empreinte carbone
CO₂
94g⁽¹⁾ par utilisation
89g pour 10ml

Empreinte eau
6,9⁽²⁾ par utilisation
6,6 pour 10ml

Conditions de fabrication

Produit fabriqué dans une usine responsable.

Valorisation des déchets :	100%
Energie renouvelable :	46%

Impact environnemental de l’emballage

Part de papier ou carton certifié FSC/PEFC :	100%
Part du flacon composée de matière recyclée ⁽³⁾ :	50%
Recyclable ⁽⁴⁾ :	oui
Rechargeable ou remplissable :	non

Impact social du produit

Les ingrédients et les composants de ce produit proviennent de fournisseurs engagés à respecter les principes fondamentaux de l’ONU en matière de conditions de travail.

3 fournisseurs engagés en faveur de l’inclusion sociale de personnes issues de communautés vulnérables ont contribué à la réalisation de ce produit.

⁽¹⁾ Grammes d’équivalent CO₂ (moyenne de la catégorie « shampoings » = 100g)
⁽²⁾ Index Eau comprenant l’impact sur la quantité (m³) et la qualité de l’eau (moyenne de la catégorie « shampoings » = 7,7)
⁽³⁾ Hors système de fermeture
⁽⁴⁾ Les consignes de tri peuvent varier localement

Découvrez notre méthodologie d’évaluation et tout ce que nous mettons en œuvre pour réduire ensemble nos impacts !

► EN SAVOIR PLUS

Conditions de fabrication

Nous considérons qu’un site de fabrication est « responsable » quand il réduit de façon continue ses émissions de CO₂, sa consommation d’eau et sa production de déchets, contribue au développement de l’emploi local (notamment auprès des personnes en situation de handicap) et ouvre un accès à la formation, que le site appartienne à L’Oréal ou que ce soit un sous-traitant.

L’affichage procure deux indicateurs clé sur le site où le produit a été fabriqué.

Conditions de fabrication

Produit fabriqué dans une usine responsable.

Valorisation des déchets : 100%

Energie renouvelable : 46%

Taux de récupération des déchets (%) :

Définition: déchets réutilisés, recyclés ou récupérés avec génération d’énergie (notamment l’énergie utilisée pour le chauffage urbain).

Taux d’énergie renouvelable (%) :

Définition: une énergie renouvelable est une énergie provenant de ressources renouvelables, c’est-à-dire qui peuvent se reconstituer naturellement à l’échelle de la durée de vie humaine, comme la lumière du soleil, le vent, la pluie, les marées, les vagues et la chaleur géothermique.

Depuis 2005, nous avons réduit la consommation en eau de nos sites industriels de 51% (en litres par produit fini), leurs émissions de CO₂ de 78% (en tonnes) et leur production de déchets de 35% (en grammes par produit fini), déchets dont 97% sont récupérés (en 2020 par rapport à 2019).

Profil des emballages

Dans le cadre d’une stratégie de packaging durable à long terme (les 6 R : Réduire, Remplacer, Réutiliser, Recharger, Recycler, Réinventer) et en cohérence avec nos engagements pour 2020, les emballages des produits L’Oréal sont optimisés en termes de poids et de dimensions ; le Groupe utilise une proportion toujours plus importante de matériaux PCR (recyclés post-consommation), notamment pour sortir du plastique vierge. L’Oréal promeut aussi de nouvelles pratiques de consommation en élaborant des emballages réutilisables et rechargeables et en fournissant aux consommateurs des conseils de tri.

En plus d’indiquer l’impact de l’emballage dans l’empreinte environnementale globale du produit, nous fournissons des informations sur quatre aspects du packaging que les consommateurs jugent importants :

Impact environnemental de l’emballage	
Part de papier ou carton certifié FSC/PEFC :	100%
Part du flacon composée de matière recyclée ⁽³⁾ :	50%
Recyclable ⁽⁴⁾ :	oui
Rechargeable ou remplissable :	non

Part de papier ou de carton certifié FSC™/PEFC (%) :

Définition: Les emballages (notices et boîtes) de nos produits sont composés de papier ou carton issus de forêts gérées de façon responsable ou d’autres sources contrôlées, respectueuses de l’environnement, de la biodiversité et des hommes. Ces emballages sont certifiés de façon indépendante selon les conditions définies soit par le Forest Stewardship Council™ (FSC™), soit par le Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC).

Part de matériaux recyclés dans l’emballage primaire (%) :

Définition: proportion de matériaux du produit (contenant primaire) obtenus par le recyclage des déchets, à un niveau de qualité équivalent à la qualité de la matière première vierge.

Recyclabilité du composant d’emballage : oui/non

Définition: par défaut, nous nous référons à la définition établie par la Fondation Ellen MacArthur concernant les emballages plastiques :

« Un emballage ou élément d’emballage est réputé recyclable s’il a été démontré qu’il était possible de le collecter après consommation, de le trier et de le recycler en pratique et à grande échelle. »

Cette information et les instructions relatives au recyclage étant susceptibles de varier localement, notre affichage peut être adapté aux spécificités des différents marchés.

Remplissable ou rechargeable : oui/non

CALCUL DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UN PRODUIT RECHARGEABLE

Un nombre croissant de produits élaborés par L'Oréal sont conçus pour être rechargeables ou remplissables.

Produits rechargeables (cas 1)

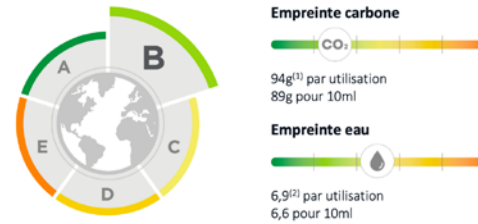
L'emballage d'un produit rechargeable étant destiné à durer plus longtemps, le contenant (emballage initial) peut avoir un impact plus important que celui d'un produit non-rechargeable lorsqu'on les compare. Pour déterminer l'impact d'un produit rechargeable, il convient de considérer l'utilisation d'un produit et de plusieurs recharges.

Nos produits rechargeables sont conçus pour résister au minimum à six utilisations. Néanmoins, l'empreinte environnementale de nos produits rechargeables est calculée en simulant l'utilisation de seulement quatre recharges, c'est-à-dire en faisant la somme de l'impact à la dose d'usage d'un produit plein et de quatre recharges, divisée par cinq.



Cette information sera transparente pour le consommateur, afin de l'encourager à recharger son contenant d'origine au moins quatre fois.

Impact environnemental global



Ce score est calculé à partir de l'usage de 1 produit et 4 recharges.

Produits remplissables (cas 2)

Dans le cas des produits à re-remplir avec un contenant pouvant également s'utiliser seul (par exemple, un format souple), le contenant qui sert à re-remplir le produit initial fait l'objet d'un affichage d'impact environnemental et social qui lui est propre, et le produit initial n'intègre pas dans son calcul d'impact cette possibilité de nouvel usage.



Dans le cas des produits à re-remplir avec un contenant non-prévu pour s'utiliser seul (par exemple, une recharge de parfum du type "My Way" de Armani ou fontaine à parfum), la règle qui s'applique est celle des produits rechargeables (voir cas 1 ci-dessus).



Impact social

L’impact social n’est pas comptabilisé dans la note environnementale, mais l’affichage produit fournira deux informations clé qui reflètent l’attention que nous portons à nos fournisseurs.

- Les fournisseurs de L’Oréal qui ont contribué à l’élaboration du produit garantissent des conditions de travail décentes.
- Le nombre de fournisseurs engagés dans des projets inclusifs parmi ceux qui ont contribué à l’élaboration du produit, le cas échéant.

Nous choisissons nos fournisseurs en fonction de critères sociaux stricts, qui sont contrôlés par des compagnies d’audit externes. Nous les encourageons aussi à aller plus loin et à développer des projets ayant un impact positif sur la société : les projets « Solidarity Sourcing ».

Impact social du produit

Les ingrédients et les composants de ce produit proviennent de fournisseurs engagés à respecter les principes fondamentaux de l’ONU en matière de conditions de travail.

3 fournisseurs engagés en faveur de l’inclusion sociale de personnes issues de communautés vulnérables ont contribué à la réalisation de ce produit.

Les 4 principes fondamentaux du droit du travail selon l’ONU :

- Les travailleurs ont le droit de s’associer librement et d’engager des négociations collectives
- Pas de travail forcé ou obligatoire
- Pas de travail des enfants
- Pas de discrimination entre travailleurs

Tous les fournisseurs directs qui ont contribué à la fabrication du produit ont signé une charte éthique⁽²³⁾ qui inclut le respect des directives de l’ONU.

Des fournisseurs engagés dans l’inclusion sociale

Fournisseurs d’ingrédients ou d’emballages qui donnent un accès à l’emploi et un salaire décent à des travailleurs issus de communautés socialement et/ou économiquement vulnérables.

Ces fournisseurs soutiennent au moins un projet « Solidarity Sourcing ».

EN 2020, LE PROGRAMME SOLIDARITY SOURCING DU GROUPE L'ORÉAL À PERMIS À 81 138 PERSONNES ISSUES DE MILIEUX DÉFAVORISÉS DE TROUVER UN EMPLOI ET UN SALAIRE DÉCENT.

Les fournisseurs de L’Oréal œuvrent pour la population locale de leurs pays respectifs (qui n’est pas forcément celui où le produit est fabriqué et vendu). Ils peuvent avoir un impact positif local dans de nombreux domaines, comme :

- Approvisionnement équitable
- Autonomisation des femmes
- Personnes atteintes de handicap
- Travailleurs âgés
- Chômeurs de longue durée
- Réfugiés et demandeurs d’asile
- Minorités
- Anciens combattants
- Autres personnes vulnérables socialement et économiquement
- Emploi local dans les zones vulnérables
- Entreprises d’insertion sociale par le travail
- Petites entreprises
- Entreprises certifiées dirigées par des représentants et représentantes de la diversité*
(*femmes, minorités visibles, LGBTQ+, anciens combattants, personnes atteintes de handicap)
- Catastrophes naturelles
- Savoir-faire locaux particuliers

Comment dénombrons-nous les fournisseurs « engagés pour l’inclusion sociale » ?

- Un fournisseur est réputé « engagé » dès qu’il a mis en place au moins un projet Solidarity Sourcing.
- 2 composants ou matériaux bruts provenant du même fournisseur engagé dans un ou des projet(s) Solidarity Sourcing est comptabilisé comme un seul fournisseur engagé.
- Particularité des Matières Premières (MP) :
 - Pour un produit donné, deux matériaux bruts différents qui proviennent de deux fournisseurs appartenant à la même entreprise et bénéficiant du ou des même(s) projets Solidarity Sourcing sont comptabilisés comme un seul fournisseur engagé.
 - Pour une MP qui peut provenir de deux fournisseurs différents :
 - . Dès qu’un des fournisseurs n’a plus de projet Solidarity Sourcing en cours, nous ne le comptabilisons plus parmi les fournisseurs engagés (même si d’autres fournisseurs de cette MP ont développé des projets, même si le fournisseur a déclaré comme son « représentant » un fabricant qui mène un projet)
 - . Dans le cas où tous les fournisseurs potentiels de cette MP qui entre dans la composition du produit ont instauré un ou des projet(s) Solidarity Sourcing, nous comptabilisons un fournisseur engagé (puisque’il s’agit de la même MP provenant d’un des fournisseurs listés).

Seuls les fournisseurs directs sont indiqués, mais les projets soutenus par le Solidarity Sourcing peuvent concerner d’autres fournisseurs intervenant dans la chaîne de valeur du produit.

Si aucun fournisseur contribuant à l’élaboration du produit n’a initié un projet « Solidarity Sourcing », le paragraphe n’apparaîtra pas sur l’emballage.

Pour en savoir plus sur l’impact social de L’Oréal dans la chaîne logistique :

Les sous-traitants du Groupe et ses fournisseurs de matières premières, d’emballages, de matériel de production et d’éléments ou de matériaux promotionnels et publicitaires PDV (point de vente) situés dans des pays identifiés comme à risque par Verisk Maplecroft font l’objet d’un audit social obligatoire (avant toute inclusion dans notre panel de fournisseurs) destiné, notamment, à garantir la conformité de leurs pratiques avec les lois applicables, les droits de l’Homme et le droit du travail. Cet audit s’intéresse aussi à la sécurité des employés et aux conditions de travail, ainsi qu’à la manière dont l’impact environnemental des activités est pris en compte.

Les audits sociaux sont menés au nom de L’Oréal par des prestataires de services externes indépendants.

Les audits initiaux et les contrôles réalisés trois fois par an sont financés par le Groupe. Les audits de suivi qui permettent de vérifier l’efficacité des plans d’action sont financés par les fournisseurs.

Dix domaines sont audités :

- Travail des enfants
- Travail forcé ou obligatoire
- Environnement, santé et sécurité
- Respect des lois relatives aux syndicats
- Non-discrimination
- Pratiques disciplinaires
- Harcèlement ou hostilité sur le lieu de travail
- Paiement des rémunérations et primes
- Temps de travail
- Relations avec les sous-traitants.

L’audit social de L’Oréal s’appuie principalement sur la norme SA8000, internationalement reconnue. Le Groupe a également imposé des critères plus contraignants, en particulier pour ce qui concerne l’âge minimum pour l’emploi des enfants. Il est fixé à 16 ans pour tous les employés des fournisseurs, une limite d’âge plus haute que l’âge minimum requis par les conventions de base de l’Organisation Internationale du Travail (OIT).

CHIFFRES CLÉ 2020 :

- 8.883 sites fournisseurs ont fait l’objet d’audits sociaux depuis le lancement de l’outil de suivi en 2006 ;
- 1.268 audits⁽²⁴⁾ ont été réalisés en 2020 et un total de 13.600 audits ont été réalisés depuis 2006 ;
- Les audits de suivi, qui vérifient la correction des non-conformités, représentent 34 % du nombre total d’audits réalisés en 2020 et ont permis à 74 % des fournisseurs audités d’améliorer leurs résultats⁽²⁴⁾.
- Jusqu’ici, 96 % des sites de production de nos fournisseurs concernés ont été audités au moins une fois⁽²⁴⁾.

05.

ACTUALISATIONS

Une mise à jour des calculs d’impact, et des bornes associées, sera effectuée de façon annuelle pour prendre en compte des mises à jour de données sources, dans le respect des recommandations de l’ensemble des organisations scientifiques développant des modèles d’impact, en particulier le GIEC.

En revanche, notre méthodologie ne prévoit pas à date de recalcul des bornes sur la base d’un catalogue réactualisé avant 2025.

Nous tenons à garder la traçabilité de l’amélioration de l’impact de nos produits grâce à nos efforts d’éco-conception ; à mesure de l’amélioration de nos catalogues,

nous pourrons voir le nombre de « E » diminuer, au profit des autres classes de note.

Par ailleurs, nous nous engageons dans une démarche de co-construction d’un score commun à l’ensemble de l’industrie cosmétique (monde), et nous engageons à partager les enseignements de notre première expérience d’affichage d’impact environnemental et social avec les autres acteurs du secteurs engagés dans cette démarche.

L'ORÉAL